



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2016
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-sixième session

Session d'organisation, 21 avril 2016

Session de fond, 31 mai-24 juin 2016

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

Appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient un aperçu des activités entreprises par le système des Nations Unies pour soutenir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) depuis juin 2015. Il s'articule autour des neuf groupes thématiques établis dans le cadre Mécanisme de coordination régionale des entités des Nations Unies travaillant en Afrique.

Au cours de la période examinée, le système des Nations Unies a continué de renforcer son appui à la mise en œuvre des plans stratégiques du NEPAD et de l'Union africaine pour la période 2014-2017, notamment dans le contexte de l'Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, ainsi que de l'Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes. Le système des Nations Unies a soutenu l'Union africaine et ses institutions sous-régionales à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement, de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la vingt et unième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le présent rapport insiste sur le fait que les entités des Nations Unies doivent appuyer le développement de l'Afrique de manière mieux coordonnée et plus cohérente à la suite de l'adoption en 2015 de cadres mondiaux et régionaux pour le

* E/AC.51/2016/1.



développement tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son premier plan décennal de mise en œuvre. La convergence des objectifs mondiaux et régionaux appelle une aide accrue pour mobiliser des ressources, améliorer les synergies et mieux coordonner l'application des dispositions de tous les cadres de développement en Afrique.

I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et chaque année par la suite, sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (voir A/60/16, par. 237). L'Assemblée a fait sienne cette recommandation dans sa résolution 70/8.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport décrit les activités mises en œuvre depuis juin 2015 par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, organisées autour de neuf groupes thématiques correspondant aux priorités du Partenariat, et coprésidées par des entités des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. Il a été établi sur la base des éléments d'information fournis par les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies et les départements du Secrétariat au sujet des principaux programmes, activités et projets de la période 2015-2016. Dans sa demande d'informations, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a rappelé que le Comité du programme et de la coordination avait recommandé la mise en avant des résultats à la fois qualitatifs et quantitatifs, des activités visant à protéger les femmes et les enfants de la violence sexuelle et des nouvelles problématiques liées à la gouvernance, aux jeunes, à l'extrémisme violent et à la traite d'êtres humains.

A. Développement des infrastructures

3. Le groupe thématique infrastructures coordonné par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) comprend quatre sous-groupes : énergie, technologies de l'information et des communications, transports, eau et assainissement.

4. Les entités membres du groupe ont continué de contribuer au développement des infrastructures, pilier essentiel du NEPAD et de l'Agenda 2063, à travers le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures et le Programme d'action de Dakar. Sept entités des Nations Unies ont mis en œuvre quelque 114 activités.

5. Pour accompagner la mise en œuvre du PIDA, la Banque mondiale a investi à ce jour plus de 1,25 milliard de dollars dans des projets nationaux et régionaux dans les domaines de l'énergie, des transports, des technologies de l'information et des communications et de l'eau. En collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et la Commission de l'Union africaine, la CEA a mis au point le cadre de suivi et d'évaluation du PIDA et la Base de données des infrastructures africaines, en vue de la création du Réseau des infrastructures africaines.

6. Pour faire avancer le Programme d'action de Dakar, la CEA a réalisé une étude sur la mobilisation renforcée des ressources nationales pour des projets

d'infrastructure transfrontaliers, couvrant 16 projets sélectionnés et les principales statistiques présentant un intérêt pour les investisseurs potentiels. En outre, la CEA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont mené sur le terrain, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et le couloir Abidjan-Lagos des consultations sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'élaboration de projets transfrontaliers au sein des communautés économiques régionales, consultations qui ont servi à la rédaction d'une loi type régionale ayant vocation à stimuler la participation du secteur privé à de tels projets.

7. Les entités membres du groupe du secteur énergétique ont appuyé l'initiative lancée par la Vision africaine pour le secteur de l'énergie (VAE) et le Couloir africain de l'énergie propre pour améliorer l'accès à l'énergie dans toute l'Afrique. La Société financière internationale a mis au point des dispositifs permettant d'aiguiller les investisseurs institutionnels vers des projets privilégiant les énergies renouvelables. Afin de stimuler l'investissement dans l'efficacité énergétique dans une perspective de développement durable et d'atténuation des effets du changement climatique, la CEA a dispensé des formations à la préparation et au financement de projets d'amélioration du rendement énergétique et élaboré un rapport d'études de cas sur les meilleurs cadres réglementaires et institutionnels de l'investissement dans l'efficacité énergétique observés dans la période 2013-2015. Cette initiative a sensibilisé de nombreux investisseurs et établissements bancaires locaux à la nécessité de financer les projets d'efficacité énergétique en Afrique.

8. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a aidé la Côte d'Ivoire à concevoir et à mettre en place sept mini-réseaux électriques pilotes qui ont produit plus de 200 kW d'électricité solaire pour alimenter 4 000 ménages et petites entreprises en énergie, avec à la clef une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 500 à 3 580 tonnes par an.

9. En 2015, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a aidé le Kenya et le Nigéria à préparer leur programme de sécurité énergétique et de développement durable par le biais de l'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire. Elle a en outre exécuté 35 Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire, organisé des réunions d'examen de ces plans dans 10 pays africains et dispensé des formations à plus de 500 personnes dans le but d'améliorer leurs compétences en matière de sécurité nucléaire.

10. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a continué d'harmoniser les politiques et le cadre réglementaire des technologies de l'information et des communications aux niveaux régional et sous-régional. À cette fin, elle a adapté les lois et les politiques types à l'environnement technologique actuel des sous-régions africaines, ce qui a créé des conditions plus propices aux investissements public-privé dans les infrastructures informatiques et de communication.

11. Dans le domaine des transports, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a intensifié ses activités d'assistance et de renforcement des capacités dans 38 pays africains disposant de programmes de sécurité aérienne effectifs en 2015. En mars 2016, ses plans d'action étaient en application dans 32 pays africains, qui avaient pu ainsi réduire la fréquence des accidents d'avion et donc améliorer la sécurité aérienne.

12. L'AIEA a continué d'aider les pays africains confrontés à des problèmes d'eau, grâce au recours à des techniques nucléaires et isotopiques. Ainsi, 11 projets nationaux et 3 projets régionaux au total ont été lancés en 2016 dans le but de renforcer les capacités de gestion des ressources en eau sur le continent. Au Niger, l'AIEA a soutenu le renforcement des capacités nationales en matière de géochimie et d'hydrologie isotopique. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a facilité les concertations sur les arrangements institutionnels et juridiques convenus entre le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie pour renforcer les capacités et les connaissances en matière de droit et de gouvernance des écosystèmes de montagne. Le dialogue a amélioré la coopération sur les questions transfrontalières relatives au lac Malawi.

B. Gouvernance

13. Le groupe thématique gouvernance, coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), comprend quatre sous-groupes, à savoir démocratie et gouvernance, gouvernance de l'économie et des entreprises, droits de l'homme, et services publics et administration.

14. Au cours de la période considérée, les entités membres du groupe thématique ont fait avancer le programme de gouvernance et de démocratie en soutenant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. De ce fait, un dix-huitième pays (sur 35 pays membres) a été évalué et le secrétariat du Mécanisme aligne ses règles administratives et ses politiques sur celles de la Commission de l'Union africaine en vue de se positionner en tant qu'outil de suivi pour l'Agenda 2063. Six entités des Nations Unies ont conduit au total 31 activités.

15. La CEA a aidé les communautés économiques régionales et les pays du Mécanisme africain à accélérer la procédure d'examen par les pairs dans le domaine de la démocratie et la gouvernance. En décembre 2015, elle a organisé pour la région de l'Afrique de l'Est un atelier de transmission de savoirs entre pairs et d'échange de données d'expérience. Des recommandations ont été formulées pour encourager l'adhésion au Mécanisme. La CEA a prêté assistance à Djibouti, au Sénégal et au Tchad, ce qui a permis à Djibouti de bénéficier d'un examen par les pairs lors du Forum d'examen de janvier 2016.

16. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a financé 15 projets exécutés par des organisations locales de la société civile. L'objectif était de mobiliser les jeunes et les femmes par la formation des journalistes, la participation politique et l'action au service des droits de l'homme. Au Rwanda, le Fonds a financé un projet destiné à promouvoir les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme auprès des jeunes, et au Zimbabwe il a financé un projet de formation de la société civile au processus électoral.

17. Le Département des affaires politiques du Secrétariat a poursuivi son travail de médiation en République centrafricaine en facilitant la coordination et le dialogue entre les parties concernées et il a ainsi contribué à la tenue de l'élection présidentielle du 14 février 2016 et des élections législatives du 31 mars 2016.

18. Le Département a également continué, au sein de l'Équipe de facilitation internationale conjointe qui regroupait également la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union

africaine, de faciliter le dialogue entre le gouvernement et les forces de l'opposition au Burundi. En juillet 2015, il a mené des consultations pour redire la nécessité d'établir un dialogue qui déboucherait sur la tenue d'élections crédibles et pacifiques dans le pays. En outre, il a mis l'aide du système des Nations Unies à la disposition du médiateur de haut niveau de la Communauté d'Afrique de l'Est pour le Burundi.

19. Le Département des affaires politiques a continué de prêter main forte à l'Union africaine dans la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Lors de la réunion du comité directeur de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest tenue en novembre 2015 à Bissau, il a mobilisé les soutiens et les engagements à combattre la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau et facilité l'accord sur les nouvelles orientations stratégiques de la reconduction du programme de l'Initiative dans la sous-région jusqu'à 2017.

20. En ce qui concerne la gouvernance de l'économie et des entreprises, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a contribué à l'élaboration et à l'application des politiques et du droit de la concurrence. Au Zimbabwe, elle a renforcé l'application du droit de la concurrence par des ateliers et la mise en service en mars 2016 d'un système de dépôt de plaintes en ligne pour lutter contre les pratiques commerciales anticoncurrentielles. Elle a aussi continué d'améliorer le climat de l'investissement grâce à son programme d'examen des politiques d'investissement. Elle a publié l'examen concernant Madagascar et prépare celui de la Gambie. Elle a par ailleurs aidé la République démocratique du Congo et le Soudan à appliquer les recommandations qu'elle leur a adressées à l'issue de cet examen.

21. Dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Union africaine ont aidé la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à reprendre les principes du droit à la nationalité et de l'élimination de l'apatridie dans le projet de protocole adopté lors de sa dix-huitième session extraordinaire tenue à Nairobi en août 2015.

22. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a aidé le Togo à se donner un programme de réformes. Il a organisé une conférence, tenue en août 2015, sur le thème « Appuyer le renforcement des capacités pour une gouvernance, une administration publique et une prestation de services plus efficaces aux fins du développement durable dans les pays en développement », qui a permis d'attirer l'attention sur les besoins liés au passage des Objectifs du millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, en particulier en termes de capacités des gouvernements, des administrations publiques et des ressources humaines.

C. Paix et sécurité

23. Le groupe thématique paix et sécurité, coprésidé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine au nom du Département des affaires politiques, comprend quatre sous-groupes : architecture de paix et de sécurité en Afrique, reconstruction et développement post-conflit, préparation et interventions en cas d'urgence, et justice transitionnelle.

24. Au cours de la période considérée, les entités membres du groupe thématique ont obtenu des progrès, comme le montrent les 72 activités exécutées par six entités des Nations Unies.

25. Le Département des affaires politiques a continué d'aider la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à appliquer les dispositions du document final du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, tenu à Yaoundé en 2013. En septembre 2015, il a présidé un forum à Abuja sur le thème de la sécurité dans le golfe de Guinée pour demander que le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime devienne pleinement opérationnel dans la zone. Le Centre a adopté les recommandations issues du forum en février 2016 pour le recrutement de son personnel, son budget et son programme d'activités. Le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a continué de renforcer les capacités et d'enrichir les connaissances des législateurs et des responsables somaliens au sujet de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui énonce les droits et les obligations des États en matière de répression de la piraterie et autres menaces à la sécurité maritime.

26. Le Département des affaires politiques a continué d'aider les pays de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, à mettre en œuvre la stratégie de sécurité transfrontalière. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a soutenu la création d'unités mixtes de sécurisation et de renforcement de la confiance aux frontières des pays de l'Union du Fleuve Mano, portant leur nombre à 15 unités multinationales et 7 unités nationales. En février 2016, le Département des affaires politiques et l'Union du fleuve Mano ont arrêté un plan de travail conjoint visant à renforcer les unités mixtes et à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les organes nationaux de gestion électorale.

27. En novembre 2015, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a coorganisé avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAfD) une réunion de haut niveau sur le thème intitulé « S'attaquer aux causes socioéconomiques profondes des conflits en vue d'atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflit dans le contexte de l'application de son Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui s'est tenue au Caire. Les participants ont fait des recommandations sur les mesures socioéconomiques et les programmes de développement qui doivent accompagner les interventions militaires de manière à éteindre les conflits dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme, ainsi que sur l'utilisation du NEPAD pour remédier aux fragilités sous-jacentes de l'environnement socioéconomique et du développement.

28. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a exécuté dans 11 pays des programmes de consolidation de la paix, d'éducation et de sensibilisation pour un montant total de 27,6 millions de dollars, étant donné que l'exclusion des jeunes et des adolescents figure au premier rang des causes profondes des conflits au même titre que la pauvreté, les inégalités et la faiblesse des services sociaux. Il a également cherché à associer les jeunes et les adolescents à la consolidation de la paix tout en tenant compte des risques de conflit, avec des activités telles que des formations aux compétences nécessaires à la vie courante en Sierra Leone, au Soudan du Sud et dans le camp de réfugiés de Dadaab, les activités bénévoles au

niveau local au Libéria et en Sierra Leone, et la recherche participative au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Ouganda et au Soudan du Sud.

29. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a poursuivi son travail de sensibilisation à l'échelle mondiale et son dialogue avec les parties à des conflits, en vue de mieux protéger les enfants touchés par les conflits armés dans les huit pays africains concernés¹. Au Soudan du Sud, l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition a signé un plan d'action avec l'ONU en décembre 2015 pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. La Représentante a également plaidé pour que la protection des enfants figure dans l'accord de paix conclu en août 2015 par les parties au conflit au Soudan du Sud et soit prise en compte dans l'application de l'Accord de paix au Mali.

30. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a renforcé la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle en appuyant l'action de la justice pénale et de la justice pour mineurs dans ce domaine. En Égypte, il a mis au point des formations et des manuels de procédure sur le traitement de ces affaires, en collaboration avec le bureau du Procureur général. Au Tchad, il a proposé des conseils pratiques et juridiques au sujet de la justice pour mineurs et des violences faites aux enfants. Au Nigéria, il soutient aux côtés de l'UNICEF l'application de la législation récemment adoptée sur la justice pour mineurs. En Namibie, il ouvert en 2015 un centre d'aide polyvalent disposant d'une permanence téléphonique de signalement en urgence des violences sexistes.

31. Le Département des affaires politiques s'est employé à intensifier la coopération bilatérale, sous-régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, compte tenu de la menace représentée par les activités de Boko Haram. Dans cette optique, il a dépêché des missions au Cameroun, au Nigéria et au Tchad en février 2016 afin d'évaluer l'impact des violences et d'encourager les autorités nationales à consacrer le sommet prévu de la CEEAC et de la CEDEAO à Boko Haram. Le sommet définira les grandes lignes d'une stratégie/intervention régionale face au danger que représente ce groupe.

32. Le Département des affaires politiques a contribué à l'application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria. En collaboration étroite avec le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, la SADC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, il a facilité l'élaboration des stratégies antiterroristes adoptées en 2015, qui permettront à l'Afrique centrale et à l'Afrique australe de coordonner et d'inscrire dans la durée l'action menée pour prévenir et combattre la montée du terrorisme dans les deux régions. Il a en outre aidé les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique à renforcer leurs capacités de coopération pour la sécurité des frontières, le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que la prévention et la répression de l'extrémisme violent, des enlèvements contre rançon et du financement du terrorisme.

33. À la suite de l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le secrétariat interinstitutions de la stratégie internationale de prévention des catastrophes s'est employé à en promouvoir l'application en

¹ Libye, Mali, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

Afrique, ce qui s'est traduit en 2015 par la Déclaration de Yaoundé, première esquisse d'une feuille de route pour la mise en place du Cadre.

34. Le secrétariat interinstitutions a coordonné le suivi des progrès réalisés à l'échelle nationale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, à travers des rapports périodiques sur l'application du Cadre d'action de Hyogo couvrant 33 pays africains pour le cycle 2013-2015. Il collabore également avec les pays africains en vue d'intégrer le profilage des risques aux programmes et de fonder tout financement du développement sur une pleine connaissance des risques. Le Burkina Faso, les Comores, Madagascar, le Mali, Maurice, le Niger, le Sénégal, les Seychelles, la Tanzanie et le Togo ont pu ainsi établir des profils de risque hybrides probabilistes. Grâce à cet exercice, les gouvernements sont maintenant en mesure de faire des évaluations analytiques des risques de catastrophe.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

35. Coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le groupe thématique agriculture, sécurité alimentaire et développement rural a contribué à renforcer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine conformément à la Déclaration de Maputo. Neuf entités des Nations Unies ont mené 173 activités particulièrement marquantes.

36. Pendant la période considérée, la Banque mondiale a accordé des prêts agricoles pour un montant de quelque 1,1 milliard de dollars au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et en a soutenu les projets en allouant 65,2 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme, qui est arrivé à expiration en décembre 2015. Un nouveau fonds est en passe d'être créé afin de donner suite à la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a continué d'intégrer la gestion du risque agricole dans les plans d'investissement agricole du Programme détaillé de Cabo Verde, du Cameroun, de l'Éthiopie, du Libéria, du Mozambique, du Niger, de l'Ouganda et du Sénégal. En 2015, le FIDA a eu dans ces pays des activités de gestion et d'évaluation des risques agricoles et de renforcement des capacités en la matière. Son action a contribué à soutenir la croissance agricole durable et la sécurité alimentaire. S'appuyant sur une étude réalisée en novembre 2015, la FAO a fait campagne pour que les exploitantes agricoles aient plus facilement accès aux financements, dans un effort pour améliorer le sort des femmes dans le secteur de l'agriculture.

37. La CNUCED a aidé l'Éthiopie à élaborer une stratégie nationale sur les exportations vertes et à organiser le premier atelier d'évaluation des exportations éthiopiennes de produits verts, qui a réuni des parties prenantes nationales à Addis-Abeba en décembre 2015. Cette stratégie a contribué à stimuler les exportations éthiopiennes dans les secteurs verts et les productions présentant un avantage comparatif. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a produit un film sur la création d'un système d'appellations géographiques en Afrique de l'Est montrant la bonne utilisation du régime de la propriété intellectuelle par les entreprises locales.

38. Afin de donner de l'autonomie aux petits exploitants, le Fonds commun pour les produits de base a soutenu l'expansion de l'usine de Tolaro Global au Bénin, ce qui s'est traduit par une augmentation de la production de noix de cajou de qualité dans un environnement socialement responsable. Il a en outre appuyé East Africa Limited, prestataire de services intégrés aux petits cultivateurs, et ainsi contribué à la hausse des exportations de paprika depuis le Malawi vers l'Afrique du Sud et l'Europe. Il a également favorisé un projet d'aide aux petits cultivateurs produisant un café de qualité en République démocratique du Congo et au Rwanda, où les exportations devraient respectivement passer de 0,4 à 12 millions de dollars, et de 4 à 7 millions de dollars entre 2015 et 2021.

39. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué de communiquer des informations utiles pour les politiques nutritionnelles par l'intermédiaire de l'étude sur le coût de la faim en Afrique. L'initiative a pour but d'estimer le coût socioéconomique de la sous-nutrition, d'encourager les gouvernements à investir davantage dans la nutrition et de donner des orientations fondées sur des données factuelles à l'appui de politiques et de stratégies nutritionnelles. En 2015, elle a porté sur le Burkina Faso, le Ghana, Madagascar, le Malawi et le Tchad. L'AIEA a mis en œuvre 120 projets nationaux et 6 projets régionaux destinés à aider les pays africains à parvenir à la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté par l'amélioration de la productivité agricole, la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé, la lutte contre la désertification, la prévention des maladies animales transfrontières, et l'amélioration des récoltes et de la production animale.

40. Conformément à l'objectif énoncé dans la Déclaration de Malabo consistant à réduire les pertes après récolte de 50 % d'ici à 2025, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a exécuté un projet de 1 million de dollars visant à renforcer la sécurité alimentaire dans certaines régions du Soudan du Sud. Il a à ce jour permis d'acheter du matériel de pêche propre à réduire les pertes de poisson; de créer des marchés de poissons dans deux communautés ainsi qu'un centre d'aide aux petites entreprises; et d'élaborer un programme de renforcement des capacités en vue d'assurer la viabilité à long terme du secteur de la pêche.

41. Pour favoriser le développement rural, la FAO a apporté son appui aux institutions rurales de 24 pays africains et, dans ce cadre, aidé des organisations de producteurs à améliorer leurs résultats, leur gouvernance et leur performance en termes d'égalité des sexes. Elle a également amélioré les moyens de subsistance en soutenant les petites entreprises, en facilitant leur accès aux marchés, aux services et aux financements et en leur donnant la possibilité de participer plus directement aux prises de décision. Elle a encouragé les démarches novatrices propres à aider les petits exploitants et les petites et moyennes entreprises agricoles à accéder plus facilement au financement rural dans le cadre de son initiative de finance inclusive pour le développement rural sans exclusive prévoyant notamment des produits et services financiers pour les petits exploitants du Zimbabwe.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

42. Le groupe thématique industrie, commerce et accès aux marchés coprésidé par l'ONUDI aide les organisations régionales et sous-régionales africaines à

développer leurs capacités de production pour le commerce, l'accès aux marchés et l'industrialisation durable à l'échelle du continent.

43. Au cours de la période considérée, neuf entités des Nations Unies ont mené environ 69 activités pour soutenir la création de la zone continentale de libre-échange par la facilitation des négociations commerciales et l'accès amélioré aux marchés.

44. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'ONUDI a organisé la troisième réunion stratégique de la Commission consacrée au Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, qui s'est tenue à Nairobi en octobre 2015. Cette réunion a renforcé la cohérence et la coopération dans le cadre du Plan d'action et d'autres initiatives de développement industriel du continent.

45. En septembre 2015, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, l'ONUDI, la CEA et l'Union africaine ont coorganisé une réunion de haut niveau sur la place de l'industrialisation de l'Afrique dans le programme de développement pour l'après-2015, qui a réuni plusieurs chefs d'État et de gouvernement africains. Les participants ont adopté un communiqué par lequel ils ont renouvelé leur engagement politique en faveur de la mise en œuvre des priorités africaines de développement industriel durable et inclusif et exhorté l'Union africaine à demander la proclamation d'une Décennie de l'industrialisation africaine.

46. En vue de promouvoir une croissance économique durable par l'innovation et la technologie, l'OMPI a dépêché des missions d'experts en Algérie et en Tunisie dans le but d'améliorer et de moderniser leur système automatisé de gestion de la propriété industrielle de manière à aider leurs offices nationaux de la propriété intellectuelle. En coopération avec l'Office égyptien des brevets, elle a en outre organisé une réunion régionale arabe sur le système d'administration de la propriété industrielle, qui s'est tenue au Caire en août 2015.

47. Le Centre du commerce international (CCI) a accompagné l'établissement de relations commerciales Sud-Sud durables dans le secteur du coton en aidant les communautés économiques régionales africaines à définir les grandes orientations à privilégier. Trois stratégies nationales couvrant toute la filière du coton, de la plante au vêtement, ont été élaborées au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe.

48. Dans le domaine du commerce, le CCI a encouragé les petites et moyennes entreprises à se positionner dans les chaînes de valeur régionales et internationales de certains secteurs de l'agroalimentaire, et a ainsi contribué à impulser une croissance inclusive et durable tirée par le commerce au Kenya, en Tanzanie et en Zambie en aidant les petits et moyens producteurs à améliorer leur productivité et renforçant les institutions d'aide au commerce et à l'investissement dans les trois pays. Les producteurs de mangue kenyans ont signé des contrats d'exportation pour un montant supérieur à 1,1 million de dollars. En Tanzanie, au moins 30 entreprises ont été préparées pour exporter. En Zambie, neuf petites et moyennes entreprises ont appris à gérer l'image de marque du miel zambien afin d'en accroître la valeur ajoutée. La Zambie a adopté au niveau national 26 normes d'emballage approuvées par l'Organisation internationale de normalisation et une spécification technique.

49. La CNUCED a soutenu l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement au moyen du Cadre intégré renforcé en actualisant les

études diagnostiques de l'intégration du commerce au Niger et en Éthiopie. Aux Comores, le Cadre intégré renforcé a servi à regrouper les producteurs et les entreprises de transformation dans des coopératives, d'où une meilleure compétitivité des trois principaux produits d'exportation du pays, à savoir les clous de girofle, la vanille et l'ylang-ylang. En Gambie, le Cadre a favorisé le développement des filières noix de cajou, sésame et arachide en soutenant le dispositif national d'assurance qualité des produits. Au Rwanda, il a soutenu la croissance des petites et moyennes entreprises dans six filières tournées vers l'export : ananas, banane, légumes, miel, farine et noix.

50. La CEA a coordonné la participation du système des Nations Unies au lancement des négociations sur la zone continentale de libre-échange, y compris la rédaction des projets de textes négociés. Elle a notamment fait partie du groupe de travail sur la zone continentale de libre-échange et continué à d'apporter une aide technique à la Commission de l'Union africaine. La CNUCED a elle aussi aidé les pays africains à mener les négociations et a travaillé de concert avec le COMESA, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la CEDEAO, l'Union douanière de l'Afrique australe et la SADC afin de resserrer l'intégration économique régionale dans le domaine des réglementations relatives au commerce. Les négociations ont été officiellement engagées en juin 2015.

51. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a continué de prêter une assistance technique aux pays africains à travers ses multiples projets d'accompagnement technique, notamment en leur fournissant des services de secrétariat pour les aider à établir leur position commune en vue de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que pour la Conférence elle-même qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015.

52. L'OMC et la CEA ont appuyé la contribution de l'Afrique au cinquième examen global de l'Initiative Aide pour le commerce de juin 2015. Les deux institutions ont facilité cette contribution africaine par des travaux préparatoires et notamment la publication d'un rapport sur la réduction des coûts commerciaux pour soutenir la transformation de l'Afrique.

53. Grâce à son Système douanier automatisé (SYDONIA), la CNUCED a contribué à faire progresser les recettes douanières de plus de 25 % et à réduire les délais et les coûts de dédouanement. En 2015, 29 pays africains ont bénéficié de ce système. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a commandé une étude pour la région de l'Afrique sur le thème « Améliorer la coopération en matière de transit, le commerce et la facilitation des échanges au profit des pays les moins avancés sans littoral », afin d'examiner les principales réalisations et les entraves à la transition, et de recommander des orientations générales propres à assurer la participation fructueuse des pays africains les moins avancés sans littoral au commerce international.

54. Concernant l'accès aux marchés, la CNUCED a dispensé des formations sur les mesures non tarifaires à l'intention des trois communautés économiques régionales de l'Accord tripartite. Ses collectes de données ont amélioré la transparence des mesures non tarifaires et aidé les décideurs de 12 pays à s'attaquer aux entraves au commerce. Elle a lancé un projet sur les mesures non tarifaires au sein de la CEDEAO afin de renforcer l'intégration régionale. En novembre 2015, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce a publié un

rapport destiné à améliorer les contrôles sanitaires et phytosanitaires en Afrique du Sud, au Malawi et en Zambie tout en préservant la sécurité du commerce, la modicité des coûts de transaction et la protection de la santé.

F. Environnement, population et urbanisation

55. Le groupe thématique environnement, population et urbanisation coordonné par le PNUE reste focalisé sur les problèmes que posent la dégradation de l'environnement, la croissance démographique et les migrations, l'urbanisation galopante et l'absence de statistiques de population.

56. Les entités membres du groupe ont soutenu la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement, défendu la position de l'Afrique sur les changements climatiques, la promotion du dividende démographique et le dossier de l'urbanisation. Treize entités des Nations Unies ont mené 47 activités marquantes.

57. Le PNUE, qui assure le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, a continué d'aider la Conférence à promouvoir la coopération régionale pour s'attaquer aux problèmes environnementaux auxquels se heurte la région, et a collaboré avec des partenaires afin d'appuyer l'exécution des décisions de la Conférence. Il a continué d'aider l'Union africaine à arrêter la stratégie africaine de lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages à l'échelle du continent, stratégie qui a été approuvée lors du Sommet de l'Union africaine en juin 2015.

58. Le PNUE a également conclu un accord de financement à petite échelle de 50 000 dollars, grâce auquel l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a pu évaluer les programmes phares de la région. En décembre 2015, le PNUE et l'Agence de planification et de coordination ont organisé une manifestation sur ces programmes en marge de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le secrétariat de la Convention a établi un guide méthodologique en vue d'aider les pays africains à inclure des mesures d'occupation des sols dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national, et donné son avis sur ces contributions lors des forums régionaux tenus à Addis-Abeba et à Niamey.

59. En octobre 2015, le Département des affaires économiques et sociales et la CEDEAO ont organisé à Lomé un atelier sur les statistiques environnementales afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. L'Organisation météorologique mondiale comprend mieux les besoins propres à chaque sexe quant à la prestation et à l'utilisation des services météorologiques et climatiques dans une optique de résilience renforcée.

60. Avec l'appui de l'OACI et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le premier mécanisme pour un développement propre dans le domaine de l'aviation a été adopté en novembre 2015. Il permet de mesurer les réductions de CO₂ réalisées grâce aux systèmes de roulage électrique pour avions, et d'établir des crédits d'émission que les pays en développement pourront vendre aux pays industrialisés qui cherchent à atteindre leurs objectifs en matière de réduction des émissions de CO₂.

61. Pour renforcer la gestion durable des terres et de l'eau, la Banque mondiale a continué d'appuyer l'initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel dans le but de favoriser la résilience par l'innovation, la communication et la diffusion des savoirs. Elle a également géré le fonds multidonateurs en faveur de l'initiative TerrAfrica, qui soutient le secrétariat de l'initiative en lui accordant une subvention de 2 millions de dollars jusqu'à la fin mai 2017. TerrAfrica a ainsi pu répondre plus utilement et efficacement aux demandes des pays en matière de gestion durable des terres et de l'eau. À l'aide d'une subvention de 0,1 million de dollars, la Convention sur la désertification a financé des projets pilotes sur la neutralité en termes de dégradation des terres dans cinq pays, et s'est en particulier attachée à expérimenter et à perfectionner une approche méthodologique de cette question de la neutralité.

62. Dans le domaine de la population, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a collaboré avec l'Institut africain de développement économique et de planification afin d'appuyer les analyses de dividende démographique dans un certain nombre de pays (Botswana, Burundi, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie). Dans chaque cas, le FNUAP a fourni une aide technique et budgétaire pour la modélisation de la transition démographique et du dividende démographique, dans le but d'avancer vers la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a également organisé en collaboration avec le Massachusetts Institute of Technology le premier marathon mondial de programmation en Ouganda, au cours duquel des partenaires en provenance de 17 pays ont élaboré des prototypes d'applications mobiles dédiées à la santé, le but étant de promouvoir la santé sexuelle et génésique des adolescents. Par exemple, l'application « GetIn » permet aux agents sanitaires des collectivités de situer les ménages qui comptent des filles enceintes.

63. En novembre 2015, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission de l'Union africaine et l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, une réunion de haut niveau sur le thème intitulé « Migrations dues aux conflits en Afrique : maximiser les nouvelles possibilités d'en traiter les dimensions relatives à la paix, à la sécurité et au développement inclusif ». Les participants ont exploré les stratégies à appliquer pour prévenir et traiter les causes profondes des migrations forcées dans le cadre des différents programmes mondiaux et africains, et appelé l'attention sur les facteurs et les caractéristiques des migrations forcées ou provoquées par des conflits, ainsi que sur leurs conséquences pour le développement durable et inclusif en Afrique.

64. L'Organisation mondiale du tourisme, le PNUD et la Banque mondiale ont promu le tourisme, moteur de développement socioéconomique durable en Afrique, en finançant des projets de plans directeurs de gestion touristique et des projets élaborés dans le cadre de l'initiative d'élimination de la pauvreté par le tourisme durable.

65. Dans le domaine de l'urbanisation, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fourni un appui financier et technique pour la mise au point d'indicateurs fonciers à inscrire dans le programme de développement pour l'après-2015. ONU-Habitat a aidé le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie dans leur projet de réforme agraire. Il a collaboré à des

activités de renforcement des capacités avec le Centre régional de la cartographie des ressources de développement et avec d'autres partenaires en organisant des formations sur les concepts et les outils novateurs d'administration des biens fonciers dans divers pays (Botswana, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud et Tanzanie).

G. Développement social et humain

66. Le groupe thématique développement social et humain est coordonné par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et comprend six sous-groupes : santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies infectieuses; ressources éducatives et humaines; problématique hommes-femmes et développement; protection sociale et traite des êtres humains; travail et emploi; et sports et culture.

67. Les entités membres du groupe ont apporté un appui aux systèmes de prestations sanitaires, aidé les pays touchés par Ebola, facilité la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique, renforcé la protection sociale, favorisé la formation professionnelle et la création d'emplois et se sont attaqués à la traite des êtres humains. Quatorze entités du système des Nations Unies ont engagé quelque 151 activités.

68. Dans le cadre du partenariat H4+, le FNUAP, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale ont contribué à renforcer les systèmes de soins de santé nationaux, notamment en mettant en œuvre des éléments de plans nationaux relatifs à la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile. Cette initiative a en outre permis de former environ 10 300 agents sanitaires et de renforcer les capacités de 33 établissements de formation, y compris des écoles de sages-femmes, et ce dans 10 pays. On a pu constater dans chacun de ces pays que les services de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile contribuaient à améliorer la santé publique. En 2015, l'AIEA a mené plus d'une centaine de projets nationaux et régionaux visant à améliorer les services de santé et l'accès aux soins, en particulier par un recours plus fréquent à la radiothérapie, la formation de spécialistes, l'achat de matériel et les services d'expert.

69. ONUSIDA a aidé Veille sida Afrique à faire rapport au Sommet de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique, et sur les engagements contenus dans la Déclaration d'Abuja. En conséquence, les pays africains ont prolongé la feuille de route jusqu'en 2020 et ont demandé un « cadre porteur » définissant les étapes qui aboutiront à l'élimination du sida, de la tuberculose et du paludisme en Afrique d'ici à 2030. En 2015, ONUSIDA a en outre reçu 7,5 millions de dollars du Gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, ce qui lui a permis d'apporter un appui technique à plus de 85 % des pays africains qui avaient présenté des notes de cadrage au Fonds mondial dans le but de recevoir des subventions pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Plus de 3 milliards de dollars de subventions ont ainsi été accordés.

70. Tout au long de 2015, l'UNICEF a amélioré la base de données factuelles de ses programmes de lutte contre le VIH s'adressant aux adolescents dans 11 pays en utilisant les évaluations rapides de l'initiative « Tous inclus », de manière à aider les adolescents à accéder et à recourir plus facilement aux services. Cette initiative a permis d'améliorer l'analyse des données épidémiologiques et programmatiques et les gouvernements ont pu rassembler, examiner et valider des données sur les adolescents, le VIH et les questions transversales. En Gambie, au Ghana et au Sénégal, la phase de démonstration du vaccin contre le virus du papillome humain a été l'occasion d'évaluer l'état de santé des adolescentes et de fixer les priorités sanitaires à prendre en compte pour l'introduction du vaccin en 2016.

71. La Banque mondiale a aidé la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone à élaborer des stratégies de redressement et de croissance économiques et adapté ses programmes en fonction des priorités du relèvement, notamment la reconstruction et le renforcement du secteur de la santé, l'investissement stratégique à effet rapide dans l'agriculture et la construction d'infrastructures essentielles, en particulier dans les secteurs de l'électricité, des routes, de l'eau et de l'assainissement. En 2015, le FMI a accordé aux trois pays des prêts à taux zéro d'un montant de 309 millions de dollars, et 95 millions de dollars de subventions au titre de l'allègement de la dette, le but étant de soulager la pression exercée sur leur balance des paiements. L'UNICEF a porté assistance à environ 13 900 orphelins et fourni des services de santé mentale et de soutien psychosocial à plus de 315 500 enfants dans les trois pays. L'AIEA a renforcé le dépistage précoce et dans de bonnes conditions de biosécurité de nouvelles zoonoses dangereuses, y compris la fièvre hémorragique Ebola chez les animaux sauvages et dans le bétail.

72. Dans le cadre de son combat contre les pratiques qui nuisent aux enfants, l'UNICEF a appuyé la campagne lancée par l'Union africaine en vue de mettre fin aux mariages d'enfants et a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour célébrer, sur tout le continent, la Journée de l'enfant africain organisée sur le thème « 25 ans après l'adoption de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant : intensifier nos efforts collectifs pour en finir avec le mariage d'enfants en Afrique ». L'initiative a sensibilisé l'opinion aux questions relatives à l'enfance.

73. Face au défi mondial des migrations, l'ONUDC a lancé en août 2015 une stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, pour la période 2015-2020, dans le but de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Il est ainsi intervenu en Côte d'Ivoire et au Libéria en renforçant les capacités des comités/groupes de travail nationaux et des agents de la police des frontières de manière à leur donner les moyens de détecter les cas de traite et d'agir en conséquence. Il a également renforcé les moyens des formateurs spécialisés dans la détection des menaces liées à la traite en Guinée-Bissau. En outre, il a appuyé la rédaction de lois sur la traite des êtres humains à Djibouti et en Éthiopie. L'Éthiopie a adopté sa législation en juillet 2015.

74. L'UNICEF et le HCR ont mis en place un protocole régional d'échange d'informations pour la localisation transfrontière et la recherche des familles, dans le cadre d'une démarche plus générale d'aide aux enfants burundais et sud-soudanais non accompagnés séparés de leur famille, qui parviennent ainsi plus rapidement et plus efficacement à retrouver leurs parents ou leur entourage aidant.

75. Par ailleurs, la FAO a amélioré la cohérence de ses activités dans les secteurs de l'agriculture et de la protection sociale, en particulier en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe, en bâtissant des partenariats solides sur ces deux fronts.

76. Au Sénégal, l'ONUDI a appuyé les micro, petites et moyennes entreprises gérées par des jeunes, en aidant le Gouvernement à gérer les initiatives d'entrepreneuriat et d'employabilité s'adressant à la jeunesse. Elle a formé 66 employés et professeurs chargés d'aider les jeunes à trouver des emplois dans des entreprises. Elle a installé six plateformes d'assistance technique dans des régions sélectionnées et officialisé 120 initiatives entrepreneuriales, ce qui a abouti à la création de plus de 350 emplois. Elle a également exécuté un projet de 1,4 million de dollars au Libéria pour promouvoir l'emploi des jeunes dans les secteurs minier et agricole et dans le bâtiment. À ce jour, l'initiative a permis de former 148 techniciens de moteurs diesel et 84 opérateurs de machine.

77. L'Organisation internationale du Travail (OIT) participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015-2019) issu de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou +10, et est également intervenue dans quatre domaines prioritaires : migration des travailleurs, gouvernance du marché du travail, protection sociale et emploi des jeunes et des femmes.

H. Science et technologie

78. Le groupe thématique science et technologie, coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie, qui repose sur trois piliers, à savoir le renforcement des capacités, la production de connaissances et l'innovation technologique. Parmi les initiatives marquantes figurent 10 activités engagées par cinq entités de l'ONU au service de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024.

79. La Banque mondiale a appuyé le Plan d'action consolidé de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD pour la science et la technologie, en particulier les objectifs visant à remédier au déficit de données constaté actuellement dans l'ensemble du continent, à réorienter l'éducation postsecondaire vers la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques et à combler l'écart entre les sexes dans ces disciplines.

80. En collaboration avec l'Union africaine et le Sénégal, l'OMPI a organisé la Conférence ministérielle africaine 2015 sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente, tenue à Dakar en novembre 2015. La Conférence a mis en évidence le rôle crucial que pourrait jouer le système de la propriété intellectuelle dans la transformation économique de l'Afrique, dans le contexte de l'Agenda 2063 et de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024. En décembre 2015, par l'intermédiaire de ses centres d'appui à la technologie et à l'innovation, l'OMPI a facilité l'accès à l'information technologique et l'exploitation de cet outil au profit de Djibouti et de la Mauritanie.

81. ONUSIDA est intervenu auprès du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce de l'OMC pour faire valoir la nécessité de prolonger jusqu'à 2033 l'exemption de ces droits sur les produits pharmaceutiques pour les pays les moins avancés. L'accord qui en a découlé offre à ces pays un meilleur accès à des médicaments essentiels abordables et ouvre la voie à la production locale de produits pharmaceutiques en Afrique.

82. Dans le cadre de l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté », l'UIT a continué d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications dans des écoles rurales en Gambie, au Lesotho, au Nigér, en Sierra Leone et en Tanzanie. Soixante et onze établissements ont été équipés en matériel informatique et ont dispensé des cours aux enfants et aux enseignants, contribuant ainsi au développement socioéconomique des communautés rurales.

I. Mobilisation et communication

83. Le groupe thématique mobilisation et communication, coprésidé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a poursuivi ses activités de mobilisation et de sensibilisation pour le NEPAD. À la suite de l'adoption, au Sommet de l'Union africaine, de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre, le groupe s'est employé à faire connaître les priorités du nouveau programme et à mobiliser l'appui du système des Nations Unies pour son application.

84. Cinq entités des Nations Unies ont engagé 21 activités. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et les entités membres du groupe thématique ont plaidé pour que le NEPAD ainsi que l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre coïncident avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau a renforcé la coordination et la cohérence de ses activités en nouant des partenariats avec des entités des Nations Unies dans le cadre d'activités communes et en produisant des rapports en collaboration avec l'Équipe spéciale interinstitutionnelle chargée des questions africaines. En juillet 2015, en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Bureau du Conseiller spécial, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coopération du NEPAD, la CEA et le Pacte mondial des Nations Unies ont coorganisé une réunion de haut niveau qui a donné lieu à la formulation de recommandations, notamment celle de se tourner vers les fonds de pension pour financer le développement des infrastructures en Afrique. Pour sensibiliser l'opinion au financement du développement des infrastructures, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a réalisé une étude sur la question.

85. Le Département de l'information a continué de faire connaître les objectifs et les succès des projets et programmes du NEPAD à travers le magazine *Afrique Renouveau* dans ses versions papier et électronique, le Centre de nouvelles ONU, la radio et la télévision des Nations Unies, le site Web de l'Organisation et les comptes de l'ONU dans les réseaux sociaux. Entre septembre 2015 et janvier 2016, quelque 26 articles d'*Afrique Renouveau* ont été repris environ 263 fois, en anglais et en français, dans 133 organes de presse de 15 pays.

86. En collaboration avec le Département de l'information, la CEA, la Commission de l'Union Africaine, l'Agence de planification et de coordination du

NEPAD et son secrétariat, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a animé, du 12 au 16 octobre 2015 au Siège de l'ONU à New York, la Semaine de l'Afrique 2015 sur le thème « L'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Concrétiser les objectifs ». Des réunions de haut niveau ont été consacrées à des thèmes tels que « La zone continentale de libre-échange dans le cadre du premier plan d'action décennal de l'Agenda 2063 »; « Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 », « Rôle tenu par les femmes dans la paix et la sécurité en Afrique : Bilan et perspectives des 15 dernières années » ou « jeunesse et développement ». Une conférence de presse et des interviews individuelles ont été organisées à l'intention des hauts fonctionnaires du NEPAD, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, de l'Union africaine et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Globalement, la Semaine de l'Afrique a permis de trouver des soutiens internationaux pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine tout en mettant en lumière la complémentarité de l'Agenda et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

87. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a soutenu la cause des pays en développement sans littoral d'Afrique et leur a fourni une aide technique pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne 2014-2024. Il soutient les initiatives nationales et régionales d'intégration du Programme, notamment en apportant une aide fonctionnelle aux pays africains en vue de la formulation et de l'adoption d'une résolution demandant la mise en œuvre du Programme en 2015.

88. La CNUCED a plaidé pour que le commerce des services devienne un moteur de croissance, de création d'emplois et de développement, lors du lancement en juillet 2015 de son rapport annuel sur le développement économique en Afrique, intitulé « Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement ».

89. En septembre 2015, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains sur l'investissement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le secteur privé ont plaidé pour l'élargissement des possibilités d'investissement. Cinq chefs d'État africains se sont entretenus avec des investisseurs mondiaux sur les perspectives qui existent en Afrique, en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 sur le continent, ainsi que celle de l'Agenda 2063 et de son plan décennal de mise en œuvre.

III. Problèmes de politique générale liés à la mise en œuvre du Nouveau partenariat

A. Renforcement du système des groupes thématiques et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

90. Au cours de la période considérée, l'ONU a pris des mesures en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience du système des groupes thématiques, en repensant la configuration des groupes du Mécanisme de coordination régionale

pour l'Afrique afin de l'aligner sur l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre.

91. Des mesures ont également été prises pour assurer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'appuyant sur les synergies et les complémentarités existant entre les deux programmes afin de réduire au minimum les doubles emplois et d'éviter une concurrence inutile en matière de ressources.

92. Pour faciliter la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, les deux entités ont élaboré conjointement le Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027, qui succèdera au Programme décennal de renforcement des capacités à son expiration, en décembre 2016. Le Partenariat, qui se fonde sur l'Agenda 2063, a été adopté au Sommet de l'Union africaine en juin 2015.

B. Appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du NEPAD

93. Le système des Nations Unies a continué de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine et du NEPAD pour la mobilisation des ressources nationales. Le PNUD a aidé l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à élaborer un cadre d'évaluation des capacités et une méthode de renforcement des capacités en matière de responsabilité mutuelle, en particulier dans les domaines à fort potentiel de mobilisation des ressources nationales. L'outil d'évaluation, accompagné d'un plan de mise en œuvre et d'une note d'orientation, a été validé et présenté par l'Agence de planification et de coordination pour adoption au Sommet de l'Union africaine en juin 2015. Les pays sont maintenant en mesure d'élaborer des plans d'action nationaux pour renforcer de manière concrète les capacités dont ils ont besoin pour financer leur propre développement.

94. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a également contribué à améliorer la responsabilité mutuelle et l'efficacité des activités de développement au moyen du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par les pays africains et leurs partenaires de développement. Il a entamé la préparation du deuxième rapport biennal du Mécanisme, qui privilégiera quatre domaines thématiques, à savoir le commerce, les infrastructures, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'Afrique exempte de conflits. Trois réunions de consultation des acteurs régionaux ont été organisées en 2015 pour obtenir des contributions d'un large éventail de parties prenantes. Le rapport mettra en évidence les lacunes et les difficultés du suivi des engagements de développement pour l'Afrique dans la perspective d'une concrétisation rapide et intégrale des engagements souscrits.

95. En 2015, le volume des prêts du Groupe de la Banque mondiale à l'Afrique a continué d'augmenter. Les engagements de l'Association internationale de développement pour l'Afrique subsaharienne ont atteint 10,4 milliards de dollars, et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a porté le montant de ses prêts à 1,2 milliard de dollars et a fourni une assistance à l'Afrique du Nord pour un montant de 2,4 milliards de dollars. La Société financière internationale s'est engagée à fournir 3,6 milliards de dollars sous forme de nouveaux financements à long terme en Afrique subsaharienne, a conseillé des

gouvernements et des investisseurs privés pour la réalisation de projets dans 30 pays, pour un montant total de 47 millions de dollars et s'est engagée à débloquer 142 millions de dollars pour les pays d'Afrique du Nord. L'Agence multilatérale de garantie des investissements a accordé des garanties de 235 millions de dollars à l'Afrique.

96. En juillet 2015, le FMI a adopté un certain nombre de nouvelles initiatives pour soutenir la transition des pays vers les objectifs de développement durable, en accentuant ses activités de renforcement des capacités de mobilisation des ressources nationales et d'optimisation de l'efficacité des dépenses publiques; en soutenant plus fermement les États fragiles et touchés par des conflits; en fournissant un appui supplémentaire pour les infrastructures; en centrant ses analyses sur l'équité, l'inclusion et la problématique hommes-femmes; et en faisant face aux défis macroéconomiques du changement climatique. Il a renforcé le filet de sécurité financière des pays à faible revenu en augmentant de 50 % l'accès à tous ses mécanismes de prêts concessionnels. Fin août 2015, le FMI avait allégé à hauteur de quelque 107 milliards de dollars la dette de 30 pays africains qui remplissaient les conditions requises.

C. Questions transversales

97. Le système des Nations Unies a continué d'appuyer le renforcement des capacités des institutions africaines et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Treize entités du système ont conduit 21 activités.

98. Sur le front du renforcement des capacités, le PNUD a animé en novembre 2015 un atelier régional destiné à familiariser des représentants de 36 pays d'Afrique, d'organisations de la société civile et de communautés économiques régionales avec le cadre de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. L'exercice a permis de renforcer la capacité des pays d'appliquer des principes efficaces de coopération au service du développement et des objectifs de développement nationaux.

99. En 2015, le Département des affaires économiques et sociales a lancé un projet intitulé « Amélioration de la capacité statistique nationale de mesurer, suivre, évaluer et enregistrer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du développement durable pour l'après-2015 », d'abord en Éthiopie, au Rwanda et en Ouganda. Le FMI a augmenté son soutien aux pays africains dans les domaines de la mobilisation des ressources, des dépenses publiques et de l'administration de la dette, de la stabilité financière et de la diffusion des données de base.

100. Pour favoriser l'autonomisation des femmes, le FNUAP et la Banque mondiale ont lancé au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger le Projet relatif à l'autonomisation des femmes et au dividende démographique au Sahel. L'initiative visait à favoriser l'autonomisation des femmes et l'épanouissement des jeunes, et à s'attaquer au problème des violences sexistes et des grossesses et mariages précoces.

101. En juin 2015, ONUSIDA et la Commission de l'Union africaine ont annoncé une stratégie pour autonomiser les jeunes femmes et les adolescentes afin d'accélérer la fin de l'épidémie de sida en Afrique. Les trois engagements politiques contenus dans cette stratégie se retrouvent dans la Déclaration de l'Union africaine

sur la proclamation de 2015 comme « Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique » : améliorer l'accès des femmes aux soins de santé, respecter le droit à la santé sexuelle et procréative et les droits de la procréation des femmes africaines, et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

102. La FAO, ONU-Femmes, le FIDA et le PAM mettent en œuvre le programme quinquennal intitulé « Accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales » en Éthiopie, au Libéria, au Niger et au Rwanda. Ce programme a permis de renforcer la capacité des institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes de lutter pour les droits de la femme et de donner aux agricultrices des moyens leur permettant d'améliorer leur nutrition et leur sécurité alimentaire.

103. Dans le cadre de l'Année des droits de l'homme en Afrique, avec un accent particulier sur les droits des femmes, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département de l'information et la CEA ont organisé conjointement une réunion de haut niveau sur l'Année en marge de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, en mars 2016. La rencontre a donné lieu à quelques recommandations sur l'intégration de ce thème dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

104. S'agissant de l'autonomisation des jeunes, la FAO et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont lancé un projet quadriennal visant à créer des possibilités d'emplois décentes pour les jeunes vivant dans des zones rurales. À travers ce projet, le NEPAD et l'Agence ont pu aider le Bénin, le Cameroun, le Malawi et le Niger à mettre en place des plans d'action nationaux pour l'emploi et la formation s'adressant à un public de 100 000 jeunes.

105. En février 2016, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a convoqué une séance pour faire entendre la voix de la jeunesse africaine au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Il s'agissait de faire en sorte que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit concrétisé tout en tenant compte de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre. Les jeunes participants ont estimé qu'il fallait investir dans l'autonomisation de la jeunesse, s'occuper du problème de l'emploi et du sous-emploi des jeunes, associer la jeunesse aux processus de décision, considérer les jeunes comme des agents de changement et non comme une menace.

D. Appui institutionnel

106. Au cours de la période considérée, la CEA a continué de renforcer les capacités de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en dépêchant deux conseillers expérimentés chargés de fournir un appui technique direct aux deux institutions, en conséquence de quoi l'Agence a présenté un document de réflexion sur l'autonomisation des jeunes en Afrique au vingt-sixième Sommet de l'Union africaine.

107. L'UNICEF a détaché un nutritionniste, un conseiller à la protection de l'enfance, un spécialiste des campagnes d'information et un assistant administratif auprès de la Commission de l'Union africaine pour appuyer la campagne menée par

l'Union africaine pour mettre fin aux mariages d'enfants. Il a également dépêché des consultants et produit du matériel de communication et de d'information au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ainsi que pour la campagne. Le PAM a détaché un nutritionniste expérimenté auprès de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD pour l'assister dans son travail d'aide à la nutrition.

108. ONUSIDA, en collaboration avec l'OMS, l'ONUDI, le PNUD, la CNUCED et le FNUAP, a aidé la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à organiser la sixième réunion du Comité technique du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique, en novembre 2015. Le Comité a étudié la mise en œuvre du Plan et identifié les difficultés et les possibilités d'améliorer l'accès aux médicaments et d'ouvrir la voie au développement de l'industrie pharmaceutique africaine.

109. L'OIT a renforcé les capacités de la Commission de l'Union africaine et des responsables des communautés économiques régionales par des stages de formation organisés à l'Académie sur les migrations de main-d'œuvre et à l'Académie de la sécurité sociale de Turin (Italie).

E. Difficultés et contraintes

110. Le manque de ressources demeure un obstacle majeur qui entrave la pleine mise en œuvre des plans d'action des groupes thématiques et le renforcement des capacités, car aucun budget spécifique n'est alloué aux activités. La collaboration et la communication entre groupes thématiques tardent encore à se concrétiser.

111. La récente adoption de l'Agenda 2063 et du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique au niveau continental, et du Programme 2030 au niveau mondial, chacun présentant des priorités et objectifs spécifiques, appelle des structures de coordination et ressources renforcées pour être mises en œuvre en Afrique.

IV. Conclusions et recommandations

112. Le système des Nations Unies a continué d'apporter un appui important aux domaines d'activité prioritaires du NEPAD, tant au niveau mondial que régional, par l'intermédiaire des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale, du financement des programmes et des projets, des activités de renforcement des capacités et des institutions, des services consultatifs, de la mobilisation des ressources, des activités de sensibilisation et de l'aide humanitaire.

113. Au cours de la période considérée, l'ONU a adopté d'importants cadres de développement, notamment le Programme d'Action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'Union africaine a adopté l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre. Dans ce contexte, le système des Nations Unies devrait appuyer le renforcement des synergies et des complémentarités existant entre les cadres mondiaux et régionaux et faciliter la systématisation, l'intégration nationale et l'application de tous les cadres de développement en Afrique.

114. Le système des Nations Unies devrait appuyer l'application et le suivi de l'Agenda 2063 et de son plan décennal de mise en œuvre, en l'harmonisant avec les structures sous-régionales et régionales de l'Afrique, notamment les communautés économiques régionales, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, aux niveaux stratégique et opérationnel. Il devrait accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de mobilisation des ressources pour promouvoir l'application de l'Agenda 2063.

115. Le système des Nations Unies devrait continuer d'appuyer l'intégration régionale, la création accélérée d'une zone continentale de libre-échange, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique, notamment la construction du barrage Grand Inga, la mise en place d'un réseau de trains à grande vitesse, la création d'un réseau unique de transport aérien pour l'Afrique et l'établissement d'un réseau électronique panafricain. Il devrait également soutenir la facilitation de la libre circulation des personnes dans toute l'Afrique.

116. Le système des Nations Unies devrait accentuer son appui au développement des capacités de production de l'Afrique, notamment en facilitant l'élaboration d'une stratégie pour les produits de base afin d'encourager la diversification, la création de valeur ajoutée et l'intégration de la chaîne de valeur mondiale dans le cadre d'un développement industriel inclusif et durable.

117. Puisque 2016 a été choisie par l'Union africaine comme Année des droits de l'homme en Afrique, avec un accent particulier sur les droits des femmes, le système des Nations Unies devrait renforcer sa coordination et son appui de manière à accélérer la concrétisation de tous les engagements relatifs à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la protection des droits des femmes.

118. Le système des Nations Unies devrait continuer de faire progresser les capacités et les compétences des femmes et des jeunes en Afrique, en accordant une attention particulière à la qualité de l'éducation, à la formation technique et professionnelle, à la science, à la technologie et à la mise en place de l'e-université virtuelle africaine.

119. Le système des Nations Unies devrait soutenir plus résolument l'ensemble des piliers du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement rural et de l'agriculture climato-intelligente, dans un souci de viabilité environnementale.

120. Le système des Nations Unies devrait mieux accompagner la lutte contre l'impact des changements climatiques en Afrique et accorder la priorité à l'adaptation au changement et à l'atténuation de ses effets, en facilitant le développement des compétences et des technologies, y compris de la technologie spatiale, et l'accès aux ressources financières et techniques.

121. Le système des Nations Unies devrait mieux soutenir la promotion de la gouvernance, de la paix, de la sécurité, de la stabilité et des droits de l'homme en Afrique, notamment en soutenant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'initiative Faire taire les armes d'ici à 2020, en éliminant tous les types de trafic et de traite et en protégeant les droits de l'homme, y compris ceux des migrants.